

Distr.
GENERALET/PET.5/119/Add.3
le 14 janvier 1953

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 23 décembre 1952 émanant de l'Union des populations du Cameroun et concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française.

Cette communication constitue un troisième additif à la pétition figurant au document T/PET.5/119.

C O P I E

New-York, le 23 décembre 1952

Monsieur le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies,

NEW-YORK

Monsieur le Secrétaire général,

Comme suite à mes communications des 14 août, 4 octobre et 22 octobre 1952, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une lettre de Madame Christine Essomba, datée du 31 octobre de cette année. Cette lettre ne fait que confirmer les plaintes contenues dans les correspondances dont référence est donnée ci-dessus et dans celle plus récente que je vous ai expédiée de Paris le 20 novembre dernier. Le cas ainsi signalé est un témoignage important sur les entraves à la liberté de correspondance dont l'autorité administrante se rend coupable dans le territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française.

Je saisis cette occasion pour vous signaler que les correspondances qui m'étaient destinées à New-York ont également souffert de certaines indécidées administratives, comme le témoigne l'état d'une enveloppe que je joins à la présente. ^{1/}

Par ailleurs, vous trouverez ci-inclus, copie d'une lettre en date du 10 octobre 1952, par laquelle, au nom du Bureau de l'U.P.C. je protestais auprès du Directeur des Postes et Télécommunications contre cet état de choses. La réponse du Directeur des Postes que je joins également montre, par son dernier paragraphe, que la mutation des fonctionnaires d'un service technique tel que le service des postes est laissée au caprice de la politique de répression menée par l'Administration française à l'encontre de ceux qui peuvent manifester des sentiments favorables à l'égard du mouvement national camerounais.

Note du Secrétariat :

1/ L'enveloppe mentionnée comme annexe est conservée dans les archives du Secrétariat et elle sera mise à la disposition des membres du Conseil de tutelle sur demande.

Comme pour le cas de Madame Christine Essomba, votre lettre du 22 août a été trouvée dans notre boîte postale le 11 octobre, ^{1/}c'est-à-dire au lendemain de notre intervention par lettre déjà mentionnée du 10 octobre 1952. Nous avons requis un huissier pour constater l'état de l'enveloppe qui ne portait aucun timbre à l'arrivée. Mais l'huissier du Palais de Justice, un fonctionnaire de l'ordre administratif, refusa de procéder au constat pour lequel il avait été requis, sous prétexte qu'il lui arrivait aussi de recevoir des plis sans timbre à l'arrivée. Convient-il d'ajouter qu'en agissant ainsi, M. l'Huissier près le Parquet de Douala avait violé le règlement de son service qui prévoit des sanctions dans les cas de l'espèce.

J'espère donc que l'Organisation des Nations Unies invitera l'Autorité administrante à mettre fin à cette politique d'entrave à la correspondance privée qui constitue une violation de l'une des libertés publiques les plus fondamentales, la liberté de correspondance.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

(signé) .. illisible ..

Ruben UM NYOBE
Secrétaire général de l'U.P.C.
B.P. 435 - Douala (Cameroun)
actuellement Hotel Tudor

New-York

Reçu au Siège des Nations Unies le 23 décembre 1952

Note du Secrétariat :

1/ Cette lettre a été expédiée par courrier ordinaire.

C O P I E

Mme Christine ESSOMBA
Couturière à Mokolo
(Nord-Cameroun)

Mokolo, le 31 octobre 1952

à Monsieur UM MYOBE Ruben
Secrétaire général de l'U.P.C.
à

D O U A L A

Monsieur le SECRETAIRE GENERAL,

En accusant réception de votre lettre du 14 août écoulé, je vous remercie très vivement de l'empressement avec lequel vous avez transmis ma requête à Monsieur le Secrétaire général de l'O.N.U.

J'avais d'abord cru que vous n'avez pas voulu vous intéresser à ma lettre, mais j'ai compris par la suite que votre long silence pendant 8 mois et demi était dû à ce que vous n'aviez pas reçu à temps ma lettre qui, à ce que je vois, a d'abord été très probablement censurée avant de vous parvenir.

Par la même occasion, je vous communique sous ce pli, une lettre que M. le Secrétaire général de l'O.N.U. m'a adressée le 29 août dernier et que je ne reçois qu'aujourd'hui même. J'attire particulièrement votre attention sur l'enveloppe qui est timbrée à New-York le 29-8-52. ^{1/} J'en conclus que l'avion a donc mis 2 mois et 3 jours pour arriver à Maroua. ^{2/} Vous remarquerez que la lettre ne porte aucun timbre d'arrivée à Douala ou à Yaoundé, donc c'est expressément fait pour ne pas remarquer le temps qu'elle a mis en route avant d'arriver à Mokolo.

Je vous demande de me faire connaître si, avec les vitesses actuelles, des avions osent encore mettre 2 mois pour faire le trajet Etats-Unis Cameroun.

Mon impression sur ce sujet est que cette lettre a été également ouverte et lue. Et si vous partagez ma façon de voir, je vous prierais encore très respectueusement de vouloir bien transmettre cette enveloppe à Monsieur le Secrétaire

Notes du Secrétariat :

1/ L'enveloppe mentionnée comme annexe est conservée dans les archives du Secrétariat et elle sera mise à la disposition des membres du Conseil de tutelle sur demande.

2/ Cette lettre a été expédiée par courrier ordinaire.

général de l'ONU avec la copie de la présente, le tout accompagné de vos impressions personnelles.

Et dans l'attente du plaisir de vous lire sous peu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, avec tous mes remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

(signé) Ch. Essomba

C O P I E

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain B.P. 435 - Douala -

Douala, le 10 octobre 1952

Monsieur le Directeur des Postes et Télécommunications,
- D O U A L A -

Monsieur le Directeur,

Lors d'une dernière protestation présentée par notre Bureau au sujet de certains manquements relevés dans votre service par les abonnés à "La Voix du Cameroun" qui se plaignaient du fait que le N° 8 du journal contenant notamment le compte-rendu des élections territoriales du 30 mars 1952 ne leur était pas parvenu pour la plupart des cas, alors que l'expédition du journal leur était faite en bonne et due forme, vous nous aviez dit de vous représenter par écrit, des cas qui vous étaient signalés verbalement.

Espérant que la situation allait s'améliorer, nous avons préféré attendre. Or, aujourd'hui nous sommes au regret de constater que vos services ne font qu'accumuler des difficultés à l'endroit de notre organisation.

En effet, les quelques exemples que nous allons citer montrent que des mesures spéciales seraient prises à l'encontre du courrier, de la correspondance soit destinée à notre mouvement, soit expédiée par lui. Nous voulons espérer que ces mesures peuvent être organisées par des tiers et au profit des tiers à votre insu, et en dépit de la législation dont vous êtes responsable de l'exécution, c'est pourquoi nous espérons de vous, des mesures concrètes pour mettre fin à cette situation scandaleuse. Nous nous permettons donc de vous signaler ces quelques exemples pris entre tant d'autres :

1° - Une lettre expédiée à M. Samuel Gwodog, agent de commerce à Sangmélina ne lui est parvenue que le 26 septembre dernier, alors qu'elle était postée le 22 au matin -

2° - Un télégramme envoyé à M. Ouandji Ernest, Instituteur à New-Bell, donc très connu dans la localité ne lui est parvenu que le 27 septembre, alors qu'il était déposé à Eséka le 24 dudit mois dans le courant de la matinée par notre Secrétaire général UM NYOBE -

3° - Une lettre recommandée sous le n° 158 à Otélé et destinée à M. Dibonge Jabea à Buea n'est arrivée à destination que le 1er courant, alors que l'expédition a été faite le 6 septembre.

4° - Une lettre adressée le 22 août 1952 au Secrétaire général de l'U.P.C. par M. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies n'est jamais parvenue au destinataire. C'est à la suite d'une demande de suite réservée que le Secrétaire général des Nations Unies a communiqué une copie de ladite lettre à M. UM NYOBE, destinataire de la lettre "égarée".

Au cours de l'entretien que vous avez eu au mois de juillet avec notre délégation, il vous a été signalé que dans certaines localités, à Eséka par exemple, les usagers des services postaux recevaient leur correspondance par l'intermédiaire du commandant de la Brigade de Gendarmerie et le nom de M. Pouhé Samuel Anselme, employé à la Société "Les Bois du Cameroun" vous était cité en exemple. Mais vous nous aviez dit que votre Service ne se mêlait pas de la politique. Nous voulons bien y croire, mais nous voulons aussi vous présenter quelques cas qui semblent contredire vos affirmations.

A Eséka où le Chef de subdivision actuel exerce une pression notoire sur le personnel de la poste pour la transmission des correspondances, l'agent technique Jacob Goueth a été envoyé en mission juste à la veille des élections du 30 mars dernier. Cette mission "pour raison de service" avait pour objectif politique d'empêcher Goueth de voter pour un candidat qui ne plaisait pas à l'administration du Territoire. Par la suite, le surveillant des lignes (Européen) accusa Goueth de porter "certains journaux" avec lui et Goueth a été par la suite affecté d'office à Bafia "pour raison de service". En août dernier, Tamba Guillaume, contrôleur, receveur du Bureau d'Eséka a été affecté "pour raison de service" à N'Gaoundéré avec ordre de partir dans les 24 heures. Le 27 septembre dernier, deux agents du service postal d'Eséka étaient expulsés de la localité sous prétexte qu'ils étaient convoqués par vous à Yaoundé. Ils ont été fouillés à leur arrivée par la police et escortés, paraît-il, par celle-ci. La police qui travaille dans des commissariats et qui s'occupe surtout des renseignements politiques ne nous semble pas relever du service des transmissions. Le but du déplacement des deux agents d'Eséka était certainement le même que celui d'un déplacement du même genre dont fut l'objet un comptable de la Société

"Les Bois du Cameroun" à qui l'on demanda de "disparaître de la circulation" durant la tenue du 2ème congrès de l'U.P.C. à Eséka, du 28 au 30 septembre et les deux postiers dont il est question sont justement revenus à Eséka par le train couchette du 1er octobre qui arrivait à Eséka à 2 heures du matin à cette date, le congrès de l'U.P.C. avait clôturé ses travaux la veille. Mais mieux que ce déplacement spectaculaire, l'un des agents en question sinon tous les deux vient d'être l'objet d'une mutation. Par contre un autre agent du bureau d'Eséka qui est, lui, un agent régional jadis exclu des cadres pour incapacité professionnelle, a reçu en août dernier, de la part des Autorités administratives, une autorisation d'achat de fusil, parce qu'il est un bon "agent".

Notre but n'est pas de vous retracer tout ce qui se passe dans vos services, sensés sommes-nous de connaître que vous y connaissez quelque chose mieux que nous, il nous a seulement semblé nécessaire d'établir une relation entre les mouvements qui se produisent parmi votre personnel et les considérations politiques du pays, pour mieux marquer notre protestation contre l'intervention de X dans les services techniques chargés des destinées de la correspondance privée dont l'inviolabilité est la règle d'or dans tout régime démocratique. C'est pourquoi, étant sensibles à l'injustice sinon à l'arbitraire qui s'exerce à notre détriment comme le montre l'exposé ci-dessus, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir procéder à une enquête afin de connaître les causes qui au service postal sont à l'origine de la situation inquiétante qui nous est faite. Signalons pour terminer que la lettre de l'ONU "égarée" contenait des renseignements sur la mission de l'ONU qui se trouve actuellement au Territoire - le télégramme "retardé" du 24 septembre contenait des renseignements sur le congrès de l'U.P.C., il en est de même de la lettre "retardée" qui était adressée à M. Dibonge Jabea à Buea. Signalons pour terminer que le jour où une délégation des membres de l'U.P.C. s'était présentée dans votre bureau, une protestation venait d'être adressée de vive voix à un fonctionnaire de l'ordre administratif, responsable des services de police, et qui eût manifesté le désir de connaître qui détenait les clés de la boîte postale de l'U.P.C.

Espérant que vous voudrez bien mener une enquête, comme nous l'avons sollicité et que vous prendrez des mesures de nature à nous éviter l'ultime recours à des solutions judiciaires si la situation actuelle persistait, à l'encontre des agents responsables, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en notre parfaite considération.

P. le Bureau de l'U.P.C.
Le Secrétaire général,

(signé) .. illisible ..
Ruben UM NYOBE

C O P I E

CAMEROUN

Douala, le 11 octobre 1952

Service
des
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Le Directeur

N° 133/D

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre réclamation en date du 10 octobre courant et de vous faire connaître qu'une enquête est ouverte sur les différents points que vous avez bien voulu me signaler.

Mais, d'ores et déjà, je tiens à vous confirmer que le respect absolu du secret de la correspondance et l'impartialité la plus complète constituent les principes directeurs dont j'impose inlassablement la stricte observance à tout le personnel de mon Service. Ces dispositions ont, notamment, été rappelées à tous les agents le 10 juin dernier.

En ce qui concerne l'affectation des agents et leur mutation, la question est, vous le savez, du seul ressort de l'Autorité administrative. Il m'est cependant possible de vous indiquer que les deux dernières mutations concernant des agents du bureau d'Eséka ont été prononcées sur la demande très instante des intéressés, formulée il y a plus d'un mois. Et c'est précisément pour étudier cette demande avec eux, que j'ai récemment convoqué les intéressés dans mon bureau à Yaoundé.

Agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Postes et
Télécommunications du Cameroun

(signé) .. illisible ..
DAUSSEUR

Monsieur Ruben UM NYOBE, Secrétaire général de l'U.P.C. - B.P. 435 - DOUALA